HISTOIRE - Thème n°3

Françaises et Français dans une République repensée.

Chapitre 2

La Vème République : de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation.

- I -

L'établissement d'une nouvelle République en 1958

1. Un contexte de crise

Répondez aux questions de la fiche "*Contexte en 1958*"

Dans quel contexte nait la Vème République ?

Document 1 : une république qui fonctionne mal…
Avant 1958, les institutions étaient caractérisées par une forte instabilité ministérielle. On compte 104 gouvernements entre 1871 et 1940, et 24 entre 1947 et 1958. Cette instabilité s'explique d'abord par la prédominance du Parlement dans le système institutionnel des IIIe et IVe Républiques. Celui-ci contrôlait étroitement le gouvernement […]. S'il arrivait qu'une majorité puisse s'accorder pour renverser l'équipe gouvernementale en place, il était en revanche souvent plus difficile qu'une autre majorité s'accorde sur la désignation d'un nouveau gouvernement. Cette situation politique conduisait à de longues et paralysantes crises ministérielles […].

http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/veme-republique/1958/quels-etaient-problemes-fonctionnement-institutions-avant-1958.html

1. Cite un chiffre qui montre que le gouvernement n'est pas stable depuis l'après Seconde Guerre Mondiale.
2. Quelle est l'institution qui domine et qui peut renverser le gouvernement (les ministres et le président du Conseil, équivalent du 1er ministre) ?

Document 2 : le contexte de la guerre d'Algérie
Il a fallu l'insurrection algérienne, déclenchée le 1er novembre 1954 et l'impuissance de la IVe République à y faire face, pour que de Gaulle revienne au pouvoir en mai 1958. […]L'instabilité ministérielle, l'impuissance de la IVe République face à la question algérienne, déclenchée par une insurrection le 1er novembre 1954, conduisent le régime à une crise grave. Bon nombre de responsables politiques de tous bords en viennent à souhaiter le retour du Général. *En Algérie*, l'insurrection prend de l'ampleur et risque de dégénérer en guerre civile. Le 19, le Général se dit "prêt à assumer les pouvoirs de la République". […] Charles de Gaulle accepte de former un gouvernement, qui est investi par l'Assemblée nationale le 1er juin, par 329 voix sur 553 votants.
http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/biographie/mai-decembre-1958-de-gaulle-le-retour.php

3. Qu'est-ce que l'insurrection algérienne risque de déclencher en France? Qu'espère-t-on du général de Gaulle dans ce contexte?

Document 3 : l'appel au général de Gaulle
Pour dénouer la situation, René Coty, le président de la République, se résout le 1er juin, dans un message au Parlement, à en appeler au *« plus illustre des Français… Celui qui, aux heures les plus sombres de notre histoire, fut notre chef pour la reconquête de la liberté et qui, ayant réalisé autour de lui l'unanimité nationale, refusa la dictature pour établir la République »*.

https://www.herodote.net/13_mai_1958-evenement-19580513.php

4. Comment René Coty, président de la République, appelle-t-il de Gaulle?
5. D'après tes connaissances, à quelle période fait référence la phrase soulignée? Quel a été alors le rôle de de Gaulle?

Document 1 : une république qui fonctionne mal…

Avant 1958, les institutions étaient caractérisées par une forte instabilité ministérielle. On compte 104 gouvernements entre 1871 et 1940, et 24 entre 1947 et 1958. Cette instabilité s'explique d'abord par la prédominance du Parlement dans le système institutionnel des IIIe et IVe Républiques. Celui-ci contrôlait étroitement le gouvernement [...]. S'il arrivait qu'une majorité puisse s'accorder pour renverser l'équipe gouvernementale en place, il était en revanche souvent plus difficile qu'une autre majorité s'accorde sur la désignation d'un nouveau gouvernement. Cette situation politique conduisait à de longues et paralysantes crises ministérielles […].

http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/veme-republique/1958/quels-etaient-problemes-fonctionnement-institutions-avant-1958.html

1. Cite un chiffre qui montre que le gouvernement n'est pas stable depuis l'après Seconde Guerre Mondiale.

« 24 » gouvernements entre 1947 et 1958

2. Quelle est l'institution qui domine et qui peut renverser le gouvernement (les ministres et le président du Conseil, équivalent du 1er ministre) ?

Le Parlement, et plus précisément l'Assemblée Nationale, peut renverser le gouvernement

Document 2 : le contexte de la guerre d'Algérie

Il a fallu l'insurrection algérienne, déclenchée le 1er novembre 1954 et l'impuissance de la IVe République à y faire face, pour que de Gaulle revienne au pouvoir en mai 1958. [...]L'instabilité ministérielle, l'impuissance de la IVe République face à la question algérienne, déclenchée par une insurrection le 1er novembre 1954, conduisent le régime à une crise grave. Bon nombre de responsables politiques de tous bords en viennent à souhaiter le retour du Général. *En Algérie*, l'insurrection prend de l'ampleur et risque de dégénérer en guerre civile. Le 19, le Général se dit "prêt à assumer les pouvoirs de la République". [...] Charles de Gaulle accepte de former un gouvernement, qui est investi par l'Assemblée nationale le 1er juin, par 329 voix sur 553 votants.

http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/biographie/mai-decembre-1958-de-gaulle-le-retour.php

3. Qu'est-ce que l'insurrection algérienne risque de déclencher en France? Qu'espère-t-on du général de Gaulle dans ce contexte?

L'insurrection algérienne risque de renverser la IV ème République (gouvernements successifs incapables de résoudre cette crise).
Le général de Gaulle espère profiter de ce contexte pour prendre le pouvoir.

Document 3 : l'appel au général de Gaulle

Pour dénouer la situation, René Coty, le président de la République, se résout le 1er juin, dans un message au Parlement, à en appeler au *« plus illustre des Français... Celui qui, aux heures les plus sombres de notre histoire, fut notre chef pour la reconquête de la liberté et qui, ayant réalisé autour de lui l'unanimité nationale, refusa la dictature pour établir la République ».*

https://www.herodote.net/13_mai_1958-evenement-19580513.php

4. Comment René Coty, président de la République, appelle-t-il de Gaulle?

R. Coty parle de de Gaulle comme « le plus illustre des Français »

5. D'après tes connaissances, à quelle période fait référence la phrase soulignée? Quel a été alors le rôle de de Gaulle?

La phrase soulignée fait référence à la période pendant laquelle l'Allemagne nazie a occupé la France et donc pendant laquelle une partie des Français a collaboré (régime de Vichy).
Le rôle de de Gaulle a alors été de résister (appel du 18 juin 1940 + actions de la Résistance / F.F.I. et F.F.L., ...)

2. La Constitution de 1958

Le référendum de 1958 : la naissance de la Vème République

Document 1 : Le pouvoir du président de la République dans la constitution de 1958

ARTICLE 7 : Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. [...]
ARTICLE 8 : Le Président de la République nomme le Premier ministre. [...] Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.
ARTICLE 9 : Le Président de la République préside le conseil des ministres.
ARTICLE 10 : Le Président de la République promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée [...]
ARTICLE 11 : Le Président de la République [...] peut soumettre au référendum tout projet de loi [...]
ARTICLE 12 : Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.
ARTICLE13 : Le Président de la République [...] nomme aux emplois civils et militaires de l'État. Les conseillers d'État, le grand chancelier de la Légion d'honneur, les ambassadeurs et envoyés extraordinaires, les conseillers maîtres à la Cour des comptes, les préfets, les représentants de l'État dans les collectivités d'outre-mer [...] les officiers généraux, les recteurs des académies, les directeurs des administrations centrales sont nommés en conseil des ministres.
ARTICLE15 : Le Président de la République est le chef des armées. [...]
ARTICLE17 : Le Président de la République a le droit de faire grâce à titre individuel.
http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank_mm/constitution/constitution.pdf

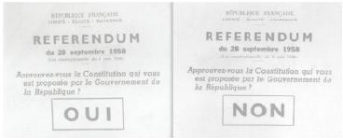

Document 2 : Bulletins proposés aux électeurs pour le référendum 28 septembre 1958

Document 3 : Affiche en faveur du « oui » au référendum

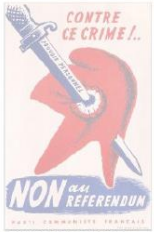

Document 4 : Affiche du parti communiste en faveur du « non » au référendum

Document 5 : En première page, France-Soir Il s'agit d'un chiffre provisoire, ne tenant pas compte des résultats d'outre-mer: le résultat final sera de 82,60%.

Document n°1 - Repère les différents pouvoirs du président de la République. La Constitution de 1958 lui donne-t-elle alors peu ou beaucoup de pouvoirs ? Justifie ta réponse.

Documents n°1 et n°2 – Quelle question est posée aux Français le 28 septembre 1958 ? Quel article de la Constitution prévoit cela ?

Documents n°3 et n°4 – Quel parti s'oppose au projet de Constitution ? Reproduis et complète le tableau ci-dessous.

	Affiche en faveur du « oui »	Affiche en faveur du « non »
Couleurs dominantes		
Symboles de la République		
Elément et/ou personnage central		
Sens général de l'affiche		

Document n°5 – Quel est le résultat du référendum ? Qu'est-ce que cela signifie pour le projet de Constitution ?

Répondez aux questions de la fiche "*Constitution de 1958*"

Proposition de correction

Document 1 : Le pouvoir du président de la République dans la constitution de 1958

ARTICLE 7 : Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. [...]
ARTICLE 8 : Le Président de la République nomme le Premier ministre. [...] Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.
ARTICLE 9 : Le Président de la République préside le conseil des ministres.
ARTICLE 10 : Le Président de la République promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée.[...]
ARTICLE 11 : Le Président de la République [...] peut soumettre au référendum tout projet de loi [...]
ARTICLE 12 : Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.
ARTICLE13 : Le Président de la République [...] nomme aux emplois civils et militaires de l'État. Les conseillers d'État, le grand chancelier de la Légion d'honneur, les ambassadeurs et envoyés extraordinaires, les conseillers maîtres à la Cour des comptes, les préfets, les représentants de l'État dans les collectivités d'outre-mer [...] les officiers généraux, les recteurs des académies, les directeurs des administrations centrales sont nommés en conseil des ministres.
ARTICLE15 : Le Président de la République est le chef des armées. [...]
ARTICLE17 : Le Président de la République a le droit de faire grâce à titre individuel.

http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank_mm/constitution/constitution.pdf

Document n°1 – Repère les différents pouvoirs du président de la République. La Constitution de 1958 lui donne-t-elle alors peu ou beaucoup de pouvoirs ? Justifie ta réponse.

La Constitution de 1958 donne beaucoup de pouvoirs au président (c'était le souhait de de Gaulle!).
Il exerce le pouvoir exécutif avec les ministres qu'il a choisi, peut interférer dans le pouvoir législatif (dissoudre l'Assemblée Nationale) et judiciaire (droit de grâce).

Documents n°1 et n°2 – Quelle question est posée aux Français le 28 septembre 1958 ? Quel article de la Constitution prévoit cela ?

Document 1 : Le pouvoir du président de la République dans la constitution de 1958

ARTICLE 7 : Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. [...]
ARTICLE 8 : Le Président de la République nomme le Premier ministre. [...] Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.
ARTICLE 9 : Le Président de la République préside le conseil des ministres.
ARTICLE 10 : Le Président de la République promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée.[...]
ARTICLE 11 : Le Président de la République [...] peut soumettre au référendum tout projet de loi [...]
ARTICLE 12 : Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.
ARTICLE13 : Le Président de la République [...] nomme aux emplois civils et militaires de l'État. Les conseillers d'État, le grand chancelier de la Légion d'honneur, les ambassadeurs et envoyés extraordinaires, les conseillers maîtres à la Cour des comptes, les préfets, les représentants de l'État dans les collectivités d'outre-mer [...] les officiers généraux, les recteurs des académies, les directeurs des administrations centrales sont nommés en conseil des ministres.
ARTICLE15 : Le Président de la République est le chef des armées. [...]
ARTICLE17 : Le Président de la République a le droit de faire grâce à titre individuel.
http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank_mm/constitution/constitution.pdf

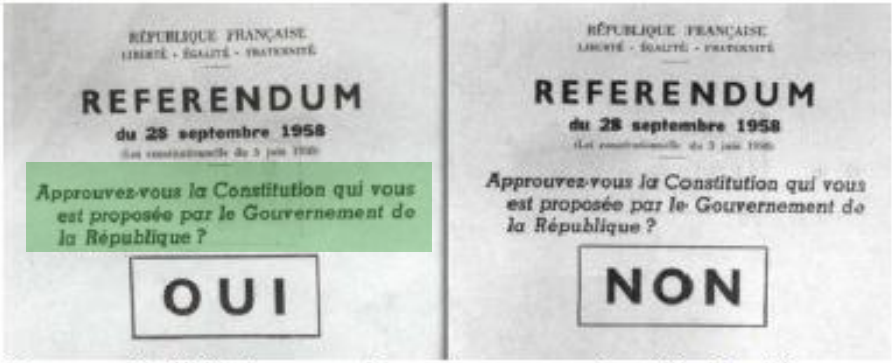

Document 2 : Bulletins proposés aux électeurs pour le référendum 28 septembre 1958

Le 28 septembre 1958, les Français doivent approuver ou non , par référendum, a nouvelle Constitution.
L'article 11 de la Constitution prévoit cela.

Document 3 : Affiche en faveur du « oui » au référendum

Document 4 : Affiche du parti communiste en faveur du « non » au référendum

Documents n°3 et n°4 – Quel parti s'oppose au projet de Constitution ?

Le parti communiste s'oppose au projet de Constitution.

Reproduis et complète le tableau ci-dessous.

	Affiche en faveur du « oui »	Affiche en faveur du « non »
Couleurs dominantes	*Bleu, blanc et rouge (couleurs républicaines)*	*Rouge (→ communisme)*
Symboles de la République	*Marianne / drapeau tricolore*	*Bonnet phrygien / cocarde bleu, blanc, rouge*
Elément et/ou personnage central	*Marianne / de Gaulle* *OUI*	*Bonnet phrygien / couteau* *NON*
Sens général de l'affiche	*Accepter la nouvelle Constitution*	*Refuser la nouvelle Constitution*

Document n°5 – Quel est le résultat du référendum ? Qu'est-ce que cela signifie pour le projet de Constitution ?

Le OUI l'emporte largement : la nouvelle Constitution est alors adoptée : c'est la naissance de la Vème République.

RÉSULTATS DÉFINITIFS POUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

France-soir

7e ÉDITION

OUI MASSIF : 79,25 % (17.866.828 VOIX)

NON : 20,75 % (4.681.858 VOIX)

Record de participation électorale : 84,99 %

Algérie : 96 % de oui sur 83 % de votants

OUTRE-MER : Tous les territoires ont voté « OUI » sauf la Guinée

A PARIS

77,6 % de oui

contre 22,3 % de non

SEPT DÉPARTEMENTS ont voté oui à plus de 90 %

Aucun département aucune ville importante n'a voté « non »

La constitution de la V République entrera en vigueur le 6 octobre

Surprise et satisfaction dans les capitales occidentales

VOICI PAR DÉPARTEMENT COMMENT A VOTÉ LA FRANCE

NOTRE NOUVEAU ROMAN : Les nouvelles aventures de la Marquise des Anges

Document 5 : En première page, France-Soir Il s'agit d'un chiffre provisoire, ne tenant pas compte des résultats d'outre-mer: le résultat final sera de 82,60%.

E.M.C.

Les institutions de la Vème République

Les institutions de la Vème République

ARTICLE 3.
La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. (...)
Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.
Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

ARTICLE 5.
Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État.
Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

ARTICLE 24.
Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques.
Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat.
Les députés à l'Assemblée nationale, dont le nombre ne peut excéder cinq cent soixante-dix-sept, sont élus au suffrage direct.
Le Sénat, dont le nombre de membres ne peut excéder trois cent quarante-huit, est élu au suffrage indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales de la République.

• Constitution de la Ve République, 1958.

1. Expliquez la 1ère phrase de l'article 3.
2. Qui détient le pouvoir exécutif d'après vous ? *(aidez-vous du cours)*
3. De quoi est composé le Parlement ?
4. Quelle différence y-a-t-il entre l'élection des députés et celle des sénateurs ?
5. Complétez le schéma de la constitution de la Ve République ainsi que sa légende.(ci-dessous)

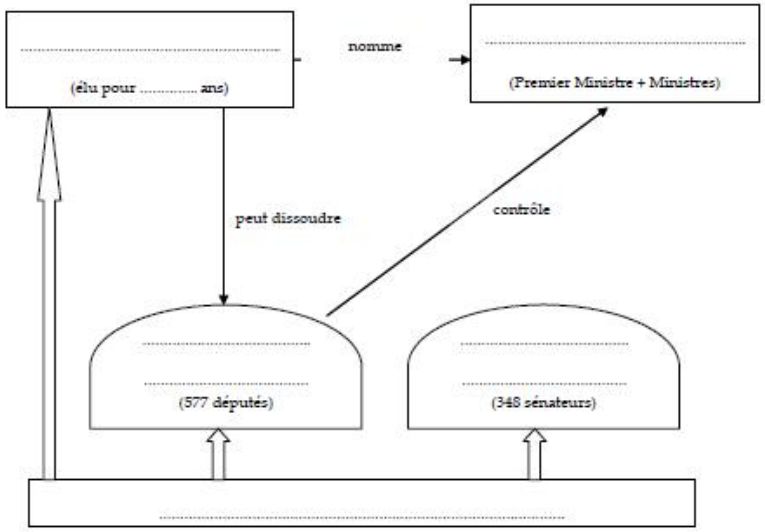

Pouvoir exécutif

Pouvoir législatif

Élection au suffrage universel direct

Élection au suffrage universel indirect

Répondez aux questions de la fiche ci-contre

ARTICLE 3.
La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. [...]
Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.
Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

ARTICLE 5.
Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État.
Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

ARTICLE 24.
Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques.
Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat.
Les députés à l'Assemblée nationale, dont le nombre ne peut excéder cinq cent soixante-dix-sept, sont élus au suffrage direct.
Le Sénat, dont le nombre de membres ne peut excéder trois cent quarante-huit, est élu au suffrage indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales de la République.

▪ Constitution de la Ve République, 1958.

1. Expliquez la 1ère phrase de l'article 3.

C'est le peuple (les citoyens) qui a le pouvoir en élisant ses représentants ou en donnant son avis sur une loi (référendum)

2. Qui détient le pouvoir exécutif d'après vous? *(aidez-vous du cours)*

Le pouvoir exécutif est entre les mains du Président de la République et des ministres.

3. De quoi est composé le Parlement ?

Le Parlement est composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

4. Quelle différence y-a-t-il entre l'élection des députés et celle des sénateurs ?

Les députés sont élus directement par le peuple (S.U.direct) alors que les sénateurs sont élus par les représentants des collectivités (S.U. indirect)

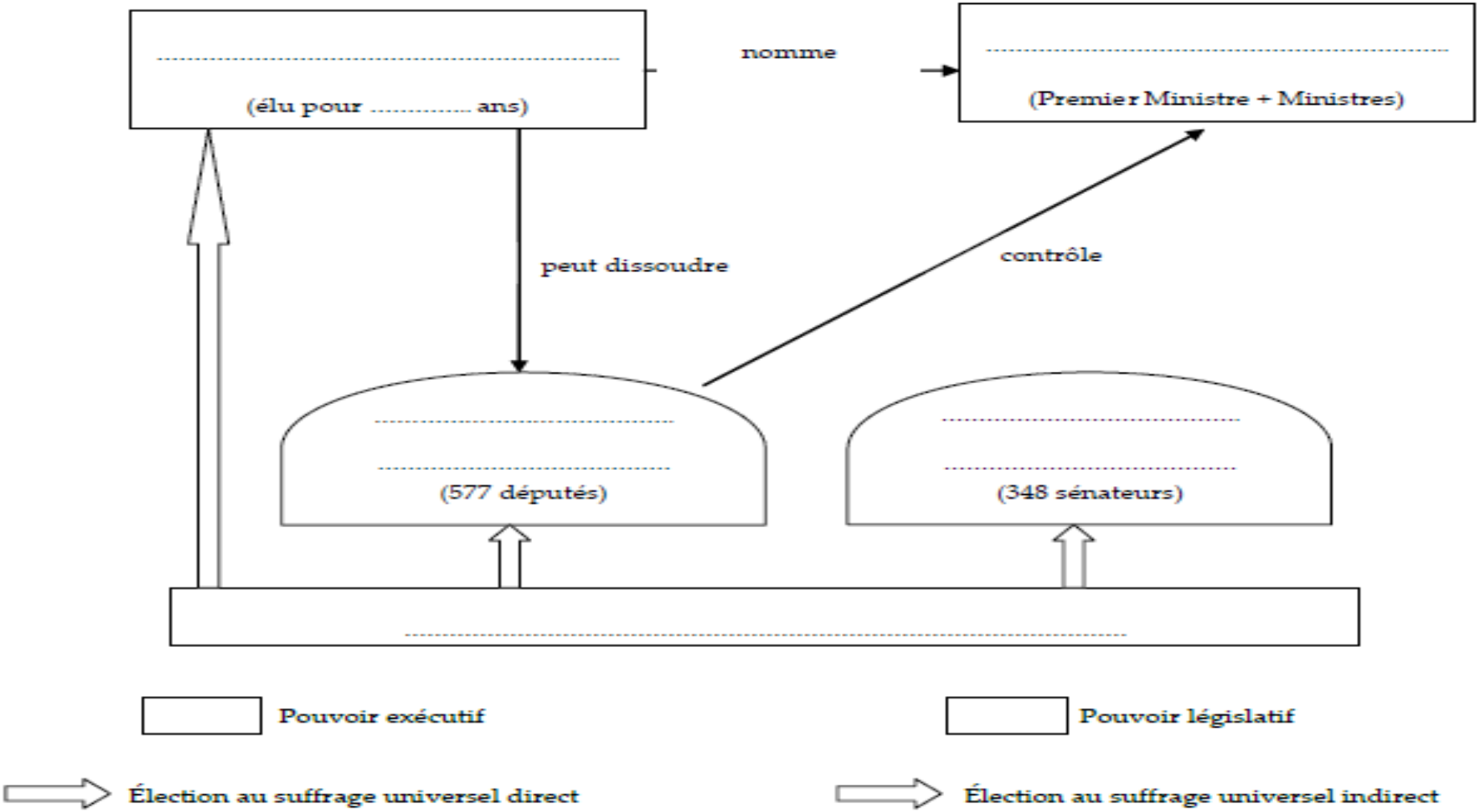
.....
(élu pour ..... ans)
nomme
.....
(Premier Ministre + Ministres)
peut dissoudre
contrôle
.....
.....
(577 députés)
.....
.....
(348 sénateurs)
.....
Pouvoir exécutif
Pouvoir législatif
Élection au suffrage universel direct
Élection au suffrage universel indirect

- II -

Des évolutions et une adaptation nécessaire de la Vème République (1981 – 1988)

1. La 1ère alternance.

Répondez aux questions de la fiche ci-contre

L'alternance : les élections présidentielles de 1981

Document 1: En 1981, une alternance plutôt crispée, le passage de relais entre Giscard etMitterrand se fit dans un climat de méfiance.

Ce jeudi 21 mai 1981, comme sept ans auparavant, le ministère de l'Education a donné congé aux enfants des écoles. Ce jour-là, Valéry Giscard d'Estaing doit laisser les clefs de l'Elysée à François Mitterrand. Pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, le pouvoir passe de droite à gauche.

La France de l'après-58 ne connaissait pas l'alternance. […] Le soir même, il *(Valéry Giscard d'Estaing)* fait ses adieux aux Français sur les trois chaînes de télévision. Après quelques mots anodins, son départ est théâtral: le chef de l'Etat se tait pendant sept secondes, formule un nouvel «au revoir», se lève, tourne le dos à la caméra, et s'en va. Plan fixe sur un bureau vide. [...]

Le 21 mai à 9 heures tapantes, François Mitterrand entre à l'Elysée [...]. Sur le perron, Giscard le salue d'une très brève poignée de main. Les deux hommes s'isolent pour un entretien de cinquante minutes. [...]

La passation des pouvoirs est faite. François Mitterrand entame sa première journée de président de la République […].

Article de *Libération*, 17 mai 1995, (Nicole Gauthier, *Le Pouvoir et la vie*, éd. Compagnie 12)

http://www.liberation.fr/evenement/1995/05/17/en-1981-une-alternance-plutot-crispeele-passage-de-relais-entre-giscard-et-mitterrand-se-fit-dans-un_133127

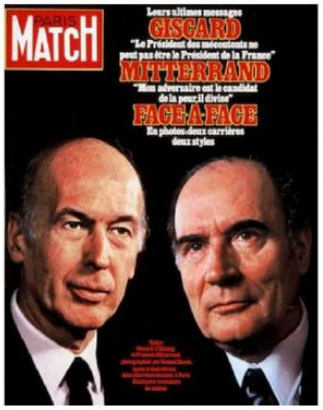

Document 2 : Couverture du magazine Paris Match, Giscard et Mitterrand, les deux candidats aux élections présidentielles de 1981.

Questions :

1) *Docs 1 et 2* - Quels sont les deuxcandidats à l'élection présidentielle de1981? De quel bord politique est chacundes candidats?

2) *Doc. 1 et 2* - Comment les deuxcandidats se qualifient-ils l'un l'autre(doc. 2)? Souligne en rouge (doc. 1) leou les passages qui montrent que les deuxhommes politiques s'apprécient peu.

3) *Doc. 1* - Qui est élu président en 1981?Pourquoi le résultat de cette élection est-il exceptionneldans la Ve République àl'époque?

4) Souligne en bleu dans le doc. 1 unephrase qui résume ce qu'est«l'alternance».

1) *Docs 1 et 2* - Quels sont les deux candidats à l'élection présidentielle de1981? De quel bord politique est chacun des candidats?

Document 1: En 1981, une alternance plutôt crispée, le passage de relais entre Giscard etMitterrand se fit dans un climat de méfiance.

Ce jeudi 21 mai 1981, comme sept ans auparavant, le ministère de l'Education a donné congé aux enfants des écoles. Ce jour-là, Valéry Giscard d'Estaing doit laisser les clefs de l'Elysée à François Mitterrand. Pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, le pouvoir passe de droite à gauche.

La France de l'après-58 ne connaissait pas l'alternance. […] Le soir même, il *(Valéry Giscard d'Estaing)* fait ses adieux aux Français sur les trois chaînes de télévision. Après quelques mots anodins, son départ est théâtral: le chef de l'Etat se tait pendant sept secondes, formule un nouvel «au revoir», se lève, tourne le dos à la caméra, et s'en va. Plan fixe sur un bureau vide. [...]

Le 21 mai à 9 heures tapantes, François Mitterrand entre à l'Elysée [...]. Sur le perron, Giscard le salue d'une très brève poignée de main. Les deux hommes s'isolent pour un entretien de cinquante minutes. [...]

La passation des pouvoirs est faite. François Mitterrand entame sa première journée de président de la République […].

Article de *Libération*, 17 mai 1995, (Nicole Gauthier, *Le Pouvoir et la vie*, éd. Compagnie 12)

http://www.liberation.fr/evenement/1995/05/17/en-1981-une-alternance-plutot-crispeele-passage-de-relais-entre-giscard-et-mitterrand-se-fit-dans-un_133127

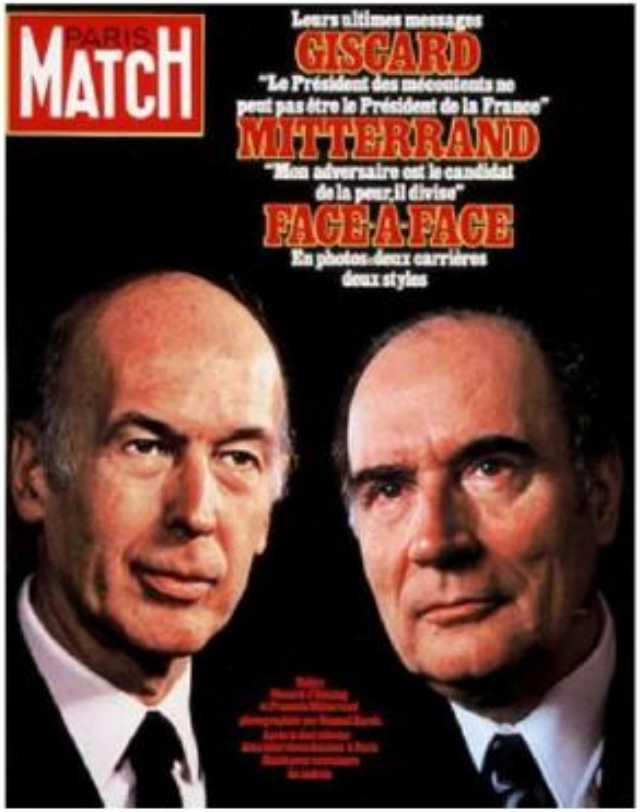

Document 2 : Couverture du magazine Paris Match, Giscard et Mitterrand, les deux candidats aux électio présidentielles de 1981.

2) *Doc. 1 et 2* - Comment les deux candidats se qualifient-ils l'un l'autre (doc. 2)? Relève dans le doc. 1 le ou les passages qui montrent que les deux hommes politiques s'apprécient peu.

Document 1: En 1981, une alternance plutôt crispée, le passage de relais entre Giscard etMitterrand se fit dans un climat de méfiance.

Ce jeudi 21 mai 1981, comme sept ans auparavant, le ministère de l'Education a donné congé aux enfants des écoles. Ce jour-là, Valéry Giscard d'Estaing doit laisser les clefs de l'Elysée à François Mitterrand. Pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, le pouvoir passe de droite à gauche.

La France de l'après-58 ne connaissait pas l'alternance. […] Le soir même, il *(Valéry Giscard d'Estaing)* fait ses adieux aux Français sur les trois chaînes de télévision. Après quelques mots anodins, son départ est théâtral: le chef de l'Etat se tait pendant sept secondes, formule un nouvel «au revoir», se lève, tourne le dos à la caméra, et s'en va. Plan fixe sur un bureau vide. [...]

Le 21 mai à 9 heures tapantes, François Mitterrand entre à l'Elysée [...]. Sur le perron, Giscard le salue d'une très brève poignée de main. Les deux hommes s'isolent pour un entretien de cinquante minutes. [...]

La passation des pouvoirs est faite. François Mitterrand entame sa première journée de président de la République […].

Article de *Libération*, 17 mai 1995, (Nicole Gauthier, *Le Pouvoir et la vie*, éd. Compagnie 12)

http://www.liberation.fr/evenement/1995/05/17/en-1981-une-alternance-plutot-crispeele-passage-de-relais-entre-giscard-et-mitterrand-se-fit-dans-un_133127

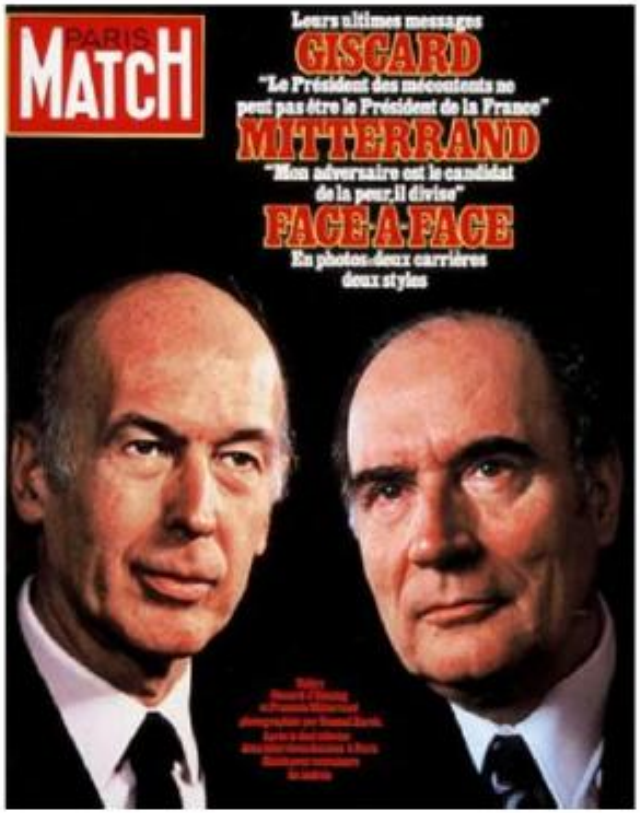

Document 2 : Couverture du magazine Paris Match, Giscard et Mitterrand, les deux candidats aux électio présidentielles de 1981.

3) *Doc. 1* - Qui est élu président en 1981? Pourquoi le résultat de cette élection est-il exceptionnel dans la Ve République à l'époque?

Ce jeudi 21 mai 1981, comme sept ans auparavant, le ministère de l'Education a donné congé aux enfants des écoles. Ce jour-là, Valéry Giscard d'Estaing doit laisser les clefs de l'Elysée à François Mitterrand. Pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, le pouvoir passe de droite à gauche.

La France de l'après-58 ne connaissait pas l'alternance. […] Le soir même, il *(Valéry Giscard d'Estaing)* fait ses adieux aux Français sur les trois chaînes de télévision. Après quelques mots anodins, son départ est théâtral: le chef de l'Etat se tait pendant sept secondes, formule un nouvel «au revoir», se lève, tourne le dos à la caméra, et s'en va. Plan fixe sur un bureau vide. [...]

Le 21 mai à 9 heures tapantes, François Mitterrand entre à l'Elysée [...]. Sur le perron, Giscard le salue d'une très brève poignée de main. Les deux hommes s'isolent pour un entretien de cinquante minutes. [...]

La passation des pouvoirs est faite. François Mitterrand entame sa première journée de président de la République […].

Article de *Libération*, 17 mai 1995, (Nicole Gauthier, *Le Pouvoir et la vie*, éd. Compagnie 12)

http://www.liberation.fr/evenement/1995/05/17/en-1981-une-alternance-plutot-crispeele-passage-de-relais-entre-giscard-et-mitterrand-se-fit-dans-un_133127

4) *Doc. 1*- Relève sur ton cahier une phrase qui résume ce qu'est «l'alternance».

2. La 1ère cohabitation.

La Vème République à l'épreuve de la cohabitation

Document 1: La réaction du président de la République aux résultats des élections législatives en 1986..

François Mitterrand, président de la République de gauche, serrant la main au Premier ministre de droite Jacques Chirac

Au soir du 16 mars 1986, la coalition RPR-UDF-Divers droite, avec 43.9 % des suffrages exprimés, obtient de justesse la majorité absolue en sièges lors des élections législatives. Avec 31 % des voix recueillies, le Parti socialiste ne connaît pas pour autant un désaveu. François Mitterrand, élu pour sept ans président de la République en 1981, refuse de démissionner.

Dès le lendemain, le président s'exprime à la télévision. Il prend acte des résultats et annonce qu'il choisira lui-même un premier ministre dans le camp de la nouvelle majorité. [...]C'est au cours de la journée du 18 mars 1986 [...] que le nom de Jacques Chirac est annoncé. Il sera nommé premier ministre le 20 mars. Commence alors, pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, une période de cohabitation entre un président de la République et un premier ministre opposés politiquement.

Daniel Carton, *La Croix*, 20/03/2016

http://www.la-croix.com/France/Politique/20-mars-1986-premiere-cohabitation-Ve-Republique-2016-03-20-1200747839

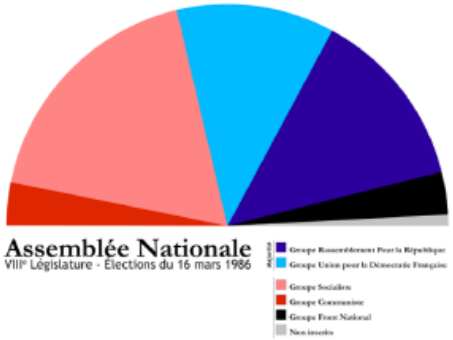

Document 2 : Résultats des élections législatives de 1986 (en rouge, les partis de gauche / en bleu, les partis de droite)

Questions :

1) À l'aide de l'organigramme de la Costitution (*voir cours*), rappelle quelles sont les personnes qui sont élus par les élections législatives.

2) *Doc. 1 et 2* – Quel "bord politique" gagne les élections législatives de 1986 ? En conséquence, quelle décision aurait pu prendre le président de la République ? Que fait-il à la place ?

3) À l'aide du document n°1, complète le tableau ci-dessous avec les informations sur les 2 personnages dont il est question.

Nom		
Poste dans le gouvernement		
Bord politique		

Répondez aux questions de la fiche ci-contre

1) À l'aide de l'organigramme de la Constitution *(voir cours)*, rappelle quelles sont les personnes qui sont élus par les élections législatives.

2) *Doc. 1 et 2* – Quel "bord politique" gagne les élections législatives de 1986 ? En conséquence, quelle décision aurait pu prendre le président de la République ? Que fait-il à la place ?

François Mitterrand, président de la République de gauche, serrant la main au Premier ministre de droite Jacques Chirac

Au soir du 16 mars 1986, la coalition RPR-UDF-Divers droite, avec 43.9 % des suffrages exprimés, obtient de justesse la majorité absolue en sièges lors des élections législatives. Avec 31 % des voix recueillies, le Parti socialiste ne connaît pas pour autant un désaveu. François Mitterrand, élu pour sept ans président de la République en 1981, refuse de démissionner.

Dès le lendemain, le président s'exprime à la télévision. Il prend acte des résultats et annonce qu'il choisira lui-même un premier ministre dans le camp de la nouvelle majorité. [...]C'est au cours de la journée du 18 mars 1986 [...] que le nom de Jacques Chirac est annoncé. Il sera nommé premier ministre le 20 mars. Commence alors, pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, une période de cohabitation entre un président de la République et un premier ministre opposés politiquement.

Daniel Carton, *La Croix*, 20/03/2016

http://www.la-croix.com/France/Politique/20-mars-1986-premiere-cohabitation-Ve-Republique-2016-03-20-1200747839

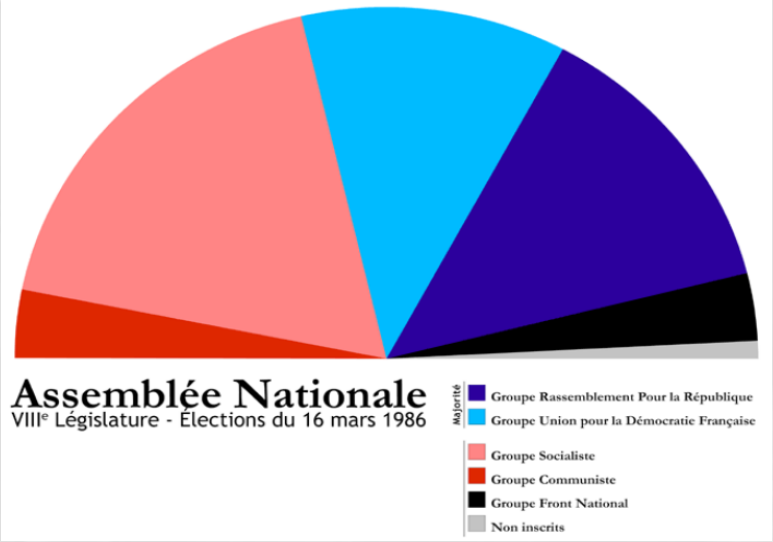

3) À l'aide du document n°1, complète le tableau ci-dessous avec les informations sur les 2 personnages dont il est question.

Nom		
Poste dans le gouvernement		
Bord politique		

François Mitterrand, président de la République de gauche, serrant la main au Premier ministre de droite Jacques Chirac

Au soir du 16 mars 1986, la coalition RPR-UDF-Divers droite, avec 43.9 % des suffrages exprimés, obtient de justesse la majorité absolue en sièges lors des élections législatives. Avec 31 % des voix recueillies, le Parti socialiste ne connaît pas pour autant un désaveu. François Mitterrand, élu pour sept ans président de la République en 1981, refuse de démissionner.

Dès le lendemain, le président s'exprime à la télévision. Il prend acte des résultats et annonce qu'il choisira lui-même un premier ministre dans le camp de la nouvelle majorité. [...]C'est au cours de la journée du 18 mars 1986 [...] que le nom de Jacques Chirac est annoncé. Il sera nommé premier ministre le 20 mars. Commence alors, pour la première fois dans l'histoire de la Ve République, une période de cohabitation entre un président de la République et un premier ministre opposés politiquement.

Daniel Carton, *La Croix*, 20/03/2016

http://www.la-croix.com/France/Politique/20-mars-1986-premiere-cohabitation-Ve-Republique-2016-03-20-1200747839

À reporter sur la frise :
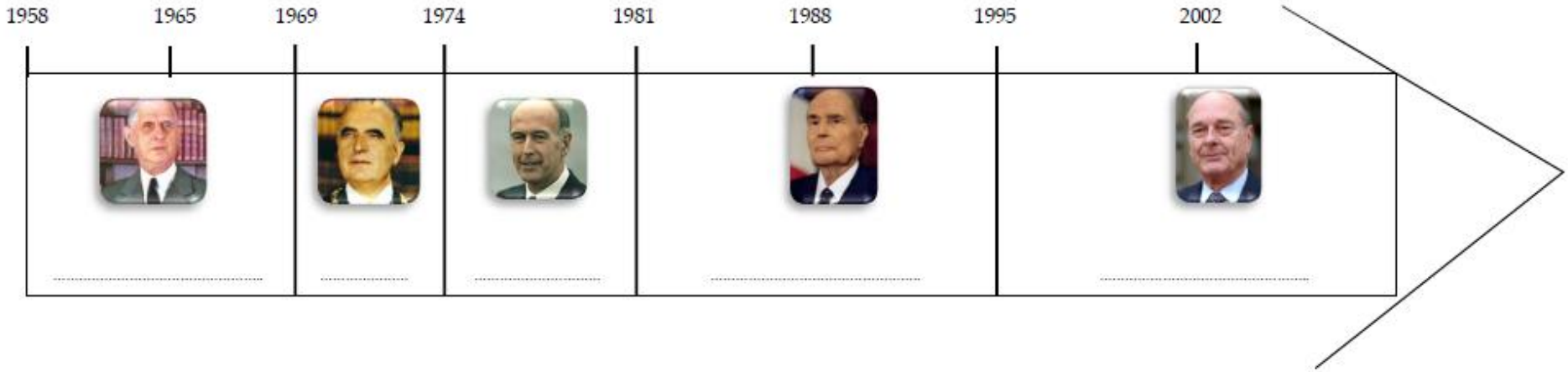
- le nom des présidents
- 1958 : référendum et adoption de la constitution de la Ve République
- 1962 : élection du président de la République au S.U.D.
- 1981 : la première alternance
- 1986 : la première cohabitation